

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

### DU PROJET DE RÈGLEMENT 951-7 MODIFIANT LE

### RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LOTISSEMENT NUMÉRO 951

### ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE

### LOCATION DE COURTE DURÉE D'UNE UNITÉ

### D'HÉBERGEMENT

À toutes les personnes intéressées par le projet de *Règlement numéro 951-7 modifiant le Règlement de zonage et lotissement numéro 951*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la Municipalité du Canton d'Orford, que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le projet de règlement suivant :

**« Projet de Règlement numéro 951-7  
modifiant le Règlement de zonage et lotissement numéro 951  
et ses amendements concernant les activités de location de courte durée  
d'une unité d'hébergement »**

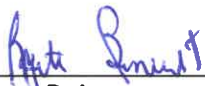
L'objet du projet de règlement a pour but de créer une nouvelle catégorie d'usage dans la réglementation d'Orford pour la location de courte durée effectuée à l'intérieur des résidences principales, de maintenir les interdictions sur la location de courte durée dans les zones où l'usage chalet touristique est prohibé, que l'usage soit effectué à l'intérieur d'une résidence principale ou non et interdire la location de courte durée dans les zones occupées en forte majorité par des unités résidentielles, que l'usage soit effectué à l'intérieur d'une résidence principale ou non.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique se déroulera à la mairie située au 2530, chemin du Parc, le mercredi 30 novembre 2022 à compter de 19 h, conformément aux articles 125, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette consultation présidée par la mairesse, ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, des explications sur ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données. De plus, cette consultation a pour but d'entendre toutes les personnes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet ([www.canton.orford.qc.ca](http://www.canton.orford.qc.ca)) de la Municipalité du Canton d'Orford ou sur rendez-vous au bureau de la Municipalité.

Donné à Canton d'Orford, le 16 novembre 2022.



Brigitte Boisvert, avocate  
greffière